



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1346

Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1346 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON FIXANT LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'INTERVENTION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon et le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon ont mis en place, depuis plusieurs années, une collaboration dans les écoles primaires de Lyon afin de développer l'intervention musicale sur le temps scolaire. Cette action s'inscrit dans la démarche du Projet Educatif de Territoire et dans les volets éducation et culture du Contrat de Ville.

Grâce au soutien financier de la Ville de Lyon et aux compétences pédagogiques, artistiques, culturelles et éducatives du Conservatoire de Lyon, 35 musiciens intervenants offrent, chaque année, à plus de 15 000 élèves des écoles primaires de la Ville de Lyon, des projets et des actions de pratiques musicales et artistiques. Le musicien intervenant s'inscrit comme un partenaire qui apporte une aide spécifique, sur un projet bâti en cohérence avec le projet d'école, et validé par l'inspecteur de la circonscription.

Ce dispositif s'appuie également sur une convention triennale votée entre le Conservatoire, la Ville de Lyon et la Direction des services départementaux de l'Education Nationale, qui présente les modalités de mise en œuvre d'une « action musicale en direction des écoles », qui court jusqu'à l'été 2022.

Ces deux conventions ne s'achèvent pas aux mêmes dates. Aussi, il est proposé d'aligner les temporalités de ces deux engagements afin de construire concomitamment le dispositif avec l'ensemble des partenaires à compter de la rentrée scolaire 2022. Pour ce faire, il vous est proposé de prolonger la convention entre la Ville de Lyon et le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon jusqu'à septembre 2022.

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- L'avenant à la convention susvisée établie entre la Ville de Lyon et le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, fixant les modalités de mise en

œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire dans les écoles primaires de la Ville de Lyon est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET